

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-**

L'an deux mil dix-neuf, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

**Date de convocation** :  
26 Novembre 2019

**Etaient présents** : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAUDRIER Martial, BAZYLEWICZ Freddy, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, MOREAU Géraldine, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck,

En exercice : 15

**Etaient représentées** : BEDOUIN Véronique a donné pouvoir à FROGER Alain,

Présents : 11

**Etait absente excusée** : LE FEUNTEUN Mari-Charlotte

**Etaient absents** : DAUCE Didier, GUILLANEUF Nicolas,

**Secrétaire de séance** : POMMEREUL Gaëlle

Votants : 12

### **N° 63- 19 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

(Rapporteur : K BETTAL, adjoint aux finances, personnel, culture)

Une décision modificative doit être passée du fait d'une erreur matérielle lors de l'intégration du budget dans le logiciel.

La décision modificative N°3 est la suivante :

D042- 6811 : +10€

R 040 – 2804 : +10€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

### **N° 64- 19 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – ZA PLACIS DE LA TOUCHE**

(Rapporteur : K BETTAL, adjoint aux finances, personnel, culture)

Une décision modificative doit être passée sur le budget ZA Placis de la Touche

La décision modificative N°1 est la suivante :

D 63512 : - 644.13€

D 6588 : +649.13€.: +644.13€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

### **N° 65- 19 : RENOUELEMENT CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIEL ET DE PRESTATION DE SERVICE - SEGILOG**

(Rapporteur : K BETTAL, adjoint aux finances, personnel, culture)

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la Société SEGILOG arrive prochainement à échéance et il convient de prendre une délibération afin de le renouveler.

SEGILOG propose à la commune de le renouveler pour trois ans pour un montant annuel de 3 213 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et pour un montant annuel de 357€ HT destiné à la maintenance et à la formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement dudit contrat pour un montant annuel de 3 570€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**N° 66- 19 : TARIFS 2020 : LOCATION SALLE COMMUNALE**

(Rapporteur : K BETTAL, adjoint aux finances, personnel, culture)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité qu'aucune augmentation de tarifs ne sera appliquée sur les locations de la salle communale. Soit :

<b>Location pour :</b>	<b>Tarif</b>	<b>Caution globale</b>	<b>Caution ménage</b>
<b>vin d'honneur</b>	102 €	300€	60€
<b>une journée</b>	204 €	600€	60€
<b>deux journées</b>	316 €	600€	60€
<b>location professionnelle</b>	204 €	600€	60€
<b>réveillon</b>	240 €	600€	60€
<b>petite salle pour réunion</b>	40 €		
<b>association</b>	gratuité		

**N° 67- 19 : TARIFS 2020 : CONCESSIONS CIMETIERE**

(Rapporteur : K BETTAL, adjoint aux finances, personnel, culture)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité qu'aucune augmentation de tarifs ne sera appliquée aux concessions de cimetière. Soit :

<b>CONCESSIONS</b>	<b>tarifs</b>
<b>15 ans</b>	97 €
<b>30 ans</b>	199 €
<b>50 ans</b>	326 €

## **N° 68- 19 : TARIFS D'ADHESION EN MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2020**

(Rapporteur : K BETTAL, adjoint aux finances, personnel, culture)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les tarifs 2020 proposés par le Syrenor ainsi que son règlement intérieur.

	2019	2020
<b>Réseau Lecture Publique</b>		
Individuel	7,40 €	7,50 €
Famille	12,40 €	12,50 €
<b>Hors réseau Lecture publique</b>		
Individuel	11,40 €	11,50 €
Famille	16,20 €	16,50 €
<b>Autres usagers</b>		
Jeunes (- 18 ans)	Gratuité	
Étudiants (- 25 ans)		
Demandeurs d'emplois		
Nouveaux habitants du Réseau		
Titulaires de la carte "Sortir!"		
Remplacement de la carte	3 €	

## **N° 69- 19 : AMENAGEMENT PAYSAGER MEDIATHEQUE**

(Rapporteur : A FROGER, le Maire)

Une consultation, auprès de 4 entreprises (AF paysage, Betula Paysage, Michel MINARD, Philippe LEMARCHAND) pour l'aménagement paysager extérieur de la médiathèque, a été lancée.

Une seule entreprise y a répondu : AF Paysage pour un montant de 4 197.00 € HT.

	<b>AF PAYSAGE</b>		
	Prix unitaire	Quantitatif	Total
<b>3 arbres existants</b> :emondage	315.00 €	1	315.00 €
<b>saules</b> : abattages	890.00 €	1	890.00 €
<b>gazon</b>	1 340.00 €	1	1 340.00 €
<b>massif 1</b> : 2 végétaux +paillis+gazon	114.00 €	1	114.00 €
<b>massif 2</b> : 1 végétal + paillis+gazon	89.00 €	1	89.00 €
<b>massif 3</b> : 9 végétaux + paillis+ gazon pose de 2 poteaux et d'un treillis + 2 grimpanes	532.00 €	1	532.00 €
<b>massif 4</b> : 1 lilas des indes en tige + 2tuteurs +paillis+gazon	287.00 €	1	287.00 €
<b>massif 5</b> : 7 végétaux + paillis +gazon	318.00 €	1	318.00 €
<b>local</b> : pose de 2 poteaux et d'un treillis + 2 grimpanes	312.00 €	1	312.00 €
		<b>total HT</b>	<b>4 197.00 €</b>
		<b>TVA</b>	<b>839.40 €</b>
		<b>TTC</b>	<b>5 036.40 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 abstentions, décide de réaliser l'aménagement paysager de la médiathèque avec AF Paysage pour une valeur de travaux s'élevant à 4 197€ HT.

**N° 70- 19 : AMENAGEMENT EXTERIEUR MEDIATHEQUE**

(Rapporteur : A FROGER, le Maire)

Une consultation, auprès de 4 entreprises (AATP, BURET, ADTPS, Anthony HOUAL) pour l'aménagement extérieur de la médiathèque, a été lancée.

Deux entreprises y ont répondu : AATP et Buret.

Désignation	unités	quantités	BURET		AATP	
			PU HT	Total	PU HT	Total
Terrassement pleine masse et évacuation 30 cm épaisseur	m³	150	24.75 €	3 712.50 €	22.50 €	3 375.00 €
Apport de matériaux de carrière type 0/31.5	m³	100	27.73 €	2 773.00 €	27.50 €	2 750.00 €
Fourniture et mise en place de terre végétale	m³	50	21.15 €	1 057.50 €	18.50 €	925.00 €
Fourniture et mise en œuvre de sable 0.4 gris épaisseur 8 cm	m³	400	11.18 €	4 472.00 €	10.00 €	4 000.00 €
			<b>Montant total HT</b>	<b>12 015.00 €</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>11 050.00 €</b>
			<b>TVA</b>	<b>2 403.00 €</b>	<b>TVA</b>	<b>2 210.00 €</b>
			<b>Montant total TTC</b>	<b>14 418.00 €</b>	<b>Montant total TTC</b>	<b>13 260.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention, décide de réaliser l'aménagement extérieur de la médiathèque avec l'entreprise AATP pour une valeur de travaux s'élevant à 11 050€ HT.

**N 71-19 : BUDGET : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

(Rapporteur : Khalil BETTAL, Adjoint aux Finances, RH et Culture)

Les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2020 seront soumis au vote du Conseil Municipal en janvier 2020.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédents, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote des budgets principal et annexes 2020, il est proposé d'autoriser le Maire en vertu de l'article décrit ci-dessus à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019. Cette disposition s'applique au Budget Principal.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le Maire est d'ores et déjà en droit de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et une abstention :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

### **N 72-19 : CESSION ESPACE VERT LOTISSEMENT DE LA CROIX CORNILLE**

(Rapporteur : A FROGER, le Maire)

Le propriétaire de la parcelle A 1546 souhaiterait acquérir une partie de l'espace vert (parcelle A 1792) accolé à son terrain. La superficie correspondrait à environ 150 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour, 4 voix contre et deux abstentions :

- De céder 150 m<sup>2</sup> de l'espace vert sise à la parcelle A 1792 accolé à la parcelle A1546 pour une valeur de 30€ le m<sup>2</sup> soit 4500€
- Que les frais de géomètre et de notaire soient à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

### **N 73-19 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ET TABLEAU DU PERSONNEL**

(Rapporteur : Khalil BETTAL, Adjoint aux Finances, RH et Culture)

- Augmentation temps de travail adjoint du patrimoine

En vue de l'ouverture prochaine de la future médiathèque, il a été décidé d'augmenter le temps de travail de l'adjoint du patrimoine de 19.5h à 30 h annualisé et ce à compter du 01 01 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de l'adjoint du patrimoine en le passant de 19.5h à 30h

- Diminution temps de travail adjoint technique

L'adjoint technique en charge de la restauration et du ménage souhaite diminuer son temps de travail en vue de ne plus réaliser les tâches qui lui incombent lors des vacances scolaires. Elle passera de 33.5 h à 32.25h annualisée à partir du 15 12 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de diminuer le temps de travail de l'adjoint technique et le passer de 33.5h à 32.25h à partir du 15 12 2019

- Création de poste d'adjoint d'animation

Compte tenu des effectifs d'enfants à l'école et la diminution de temps de travail d'une atsem principal 2<sup>ième</sup> classe, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 30 h à partir du 1<sup>er</sup> février 2020

- Tableau des effectifs au 01 02 2020

grade	Cat	durée hebdo du poste	Statut	(TP en %)
			titulaire	
Adjoint Administratif	C	18H30	titulaire	53%
Adjoint Admin territorial ppal 1ère classe	C	35H	titulaire	100%
Création Adjoint Admin territorial ppal 2ième classe Suppression adjoint administratif territorial ppal de 1 <sup>ière</sup> classe	C	35H	titulaire	100%
Adjoint technique territorial	C	32H15	titulaire	92%
Adjoint technique territ. princip. 1ière classe	C	35H		
Création adjoint technique territorial principal de 1ière classe au 2/12/2019 Suppression adjoint technique territorial principal de 2ième classe	C	15H30	titulaire	44%
Adjoint technique ppal 1ière classe	C	28H00	titulaire	80%
Agent de maitrise	C	35H	titulaire	80%
ATSEM ppal 2ième classe	C	13 H	titulaire	37%
Adjoint technique territorial	C	30H		
Création ATSEM ppal 1ière classe Suppression ATSEM ppal 2 <sup>ième</sup> classe	C	31H	titulaire	89%
Adjoint du patrimoine	C	30H	titulaire	86%
Adjoint d'animation pal 1ière classe	C	31H53	titulaire	91%
Adjoint d'animation	C	30H	Stagiaire	86%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le tableau du personnel

#### **N 74-19 : RAPPORT D'ACTIVITE BIBLIOTHEQUE 2019**

(Rapporteur : Khalil BETTAL, Adjoint aux Finances, RH et Culture)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité bibliothèque 2019

#### **N 75-19 : CEP – BILAN ENERGETIQUE 2018**

(Rapporteur : Khalil BETTAL, Adjoint aux Finances, RH et Culture)

Le Conseil Municipal prend acte du bilan énergétique 2018 de l'ALEC

#### **N 76-19 : RAPPORT 2018 D'ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE RENNES METROPOLE**

(Rapporteur : Khalil BETTAL, Adjoint aux Finances, RH et Culture)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Un point sur la ligne express 165 est présentée

- Compte tenu d'intrusion dans certains bâtiments et la facilité de reproduction de clés simples, il a été prévu de prendre contact avec un serrurier pour installer des béquilles sur les poignées de portes. Un programme pluriannuel sera réalisé.
- Mise en place de la carte korrigo comme carte de lecteur courant 2020 : à charge des communes l'achat du lecteur
- Pour information, la commune recevra un prix 0 phytosanitaire le 30 janvier 2020
- Le département a indiqué que le collège de circonscription est celui de Pacé pour les 2 rentrées scolaires à venir (rentrées 2020 et 2021)

Événement	Date	Heure
Commission extramunicipale 3 <sup>ième</sup> lieu	11/12/2019	18h00
Skate Park - démonstration	14/12/2019	14h00
Vœux municipalité	10/01/2020	19h00
Sapins malins	11/01/2020	10h00
Commission extramunicipale vie scolaire	16/01/2020	18h30
Conseil municipal	28/01/2020	20h00
Portes ouvertes médiathèque	8/02/2020	11h00

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 22h10**